

Guide pédagogique

Ingénieur·e en agronomie

par apprentissage

Table des matières

Mots d'accueil	3
Finalités et objectifs de la formation	4
Organisation du cursus Ingénieur-e en agronomie par apprentissage	4
Architecture du cursus Ingénieur-e en agronomie par apprentissage	5
Calendrier prévisionnel d'alternance	6
Encadrement Administratif et Pédagogique du diplôme	7
Vos interlocuteur·trice·s dédié·ée·s « voie apprentissage »	7
Vos interlocuteur·trice·s dédié·ée·s « Scolarité »	7
Vos interlocuteur·trice·s pédagogiques	7
Préambule	8
L'Approche Par Compétences dans l'établissement et sa mise en œuvre sur la voie apprentissage	8
Informations communes à l'ensemble du cursus	9
L'UE Mission en Entreprise.....	9
Les UE de Langues	9
Organisation pédagogique de la 1ère année (Tronc Commun)	9
Organisation pédagogique du semestre 7	10
Dominante 1 – Vers des agricultures durables.....	10
Dominante 2 – Produits, Entreprises, Procédés.....	10
Dominante 3 – Gestion durable des ressources naturelles.....	10
Junior Research Lab for Agricultural Transitions.....	10
Mobilité académique internationale.....	11
Organisation pédagogique du semestre 8	11
Parcours Agroecology / Data Manager / Plant Sciences	11
Parcours DAAS-DARS	11
Parcours Agroalimentaire.....	12
Parcours Viti-Oeno (VO)	12
Mobilité académique internationale.....	12
Organisation pédagogique de l'année de spécialisation (Option - semestre 9 et 10)	12
ANNEXES / LIENS vers les livrets pédagogiques	13

Mots d'accueil



L'Institut Agro Montpellier, Grande École d'enseignement supérieur agronomique, porte haut les valeurs d'excellence, d'ouverture et de diversité. L'apprentissage s'inscrit parfaitement dans cette ambition car il constitue tout à la fois un nouveau modèle pédagogique, un nouveau mode de relation à l'entreprise, une voie d'excellence et de réussite, et un passeport pour l'emploi : les apprenti·e·s connaissent une insertion professionnelle encore plus rapide que celle des diplômé·e·s par la voie classique. C'est aussi une voie *pour attirer de nouveaux publics* et un véritable levier pour l'ouverture sociale : les élèves issus de milieux modestes sont deux fois plus nombreux·ses dans les cursus en apprentissage que dans la voie classique. L'apprentissage connaît une vraie dynamique, dans notre établissement et, plus globalement, dans les grandes écoles et l'enseignement supérieur tout entier.

Donnons-lui toute la place qu'il mérite à l'Institut Agro Montpellier !

Anne-Lucie Wack, Directrice Générale de l'Institut Agro



Depuis le 1er janvier 2020, l'Institut Agro Montpellier fait partie de l'Institut Agro, nouvel établissement national créé pour être le leader à l'échelle nationale dans les domaines de l'agronomie, de l'alimentation et de l'environnement. Sa mission est d'apporter un soutien renforcé aux acteur·trice·s des filières agricole et alimentaire pour conduire les transitions agro-écologiques, alimentaires, numériques et climatiques. L'ouverture à l'apprentissage de sa formation d'Ingénieur·e en agronomie correspond à ses valeurs d'inclusion, de diversité, d'intégration et de partage des connaissances. Par cette voie, elle se rapproche aussi des attentes du milieu professionnel et engage ses équipes dans un accompagnement renforcé qui les amène à discuter avec les entreprises et à réinterroger les compétences développées dans nos cursus. Alors que nos premiers apprenti·e·s viennent d'être diplômé·e·s, nous recrutons cette année 19 nouveaux étudiant·e·s dans une formule rénovée, plus adaptée à leurs profils et à leur cursus.

Je félicite les nouveaux·elles entrant·e·s qui ont su démontrer leur motivation et leurs capacités lors de la phase de recrutement. Je leur souhaite de s'épanouir dans cette nouvelle formation et je compte sur eux·elles pour devenir des ambassadeur·drice·s de talent auprès de leurs employeur·se·s, dans le cadre de leur formation et dans le futur.

Carole Sinfort, Directrice de l'Institut Agro Montpellier



La voie « Ingénieur·e par apprentissage » de l'Institut Agro Montpellier offre une opportunité recherchée de suivre une formation d'ingénieur·e et d'acquérir dans le même temps une expérience professionnelle. Cette formation est soutenue par le CFA régional de l'enseignement supérieur, créé en 2015 et par les nombreuses entreprises qui accueillent nos apprenti·e·s. Afin de faciliter les alternances entreprise - école, les apprenti·e·s bénéficient depuis la rentrée 2022 d'un aménagement spécifique de leur première année qui garantit un apprentissage serein des bases académiques communes et nécessaires à la formation de tou·te·s nos ingénieur·e·s. La formation s'améliore de façon continue, grâce à un dialogue permanent entre apprenti·e·s, entreprises, Alumni et services d'appui (SAFCO) et grâce à la mobilisation des départements d'enseignement et de recherche de l'Institut Agro Montpellier.

Bénédicte Fontez, Responsable pédagogique de la voie apprentissage du cursus Ingénieur en agronomie



Ce guide pédagogique est fait pour vous, les apprentis. Il rassemble les principales informations utiles au déroulement de votre scolarité, dans l'objectif de vous guider au cours de votre formation. Il sert aussi à informer vos maîtres d'apprentissage. Nous vous souhaitons une année riche sur les plans personnel, académique et professionnel !

**Fabien Prévot, Chef du service alternance et formation continue
Responsable du pôle apprentissage**

Finalités et objectifs de la formation

La formation d'Ingénieur·e en agronomie vise à former des ingénieur·e·s du vivant dans les différents secteurs d'emploi des cadres de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la gestion des ressources naturelles et des territoires. La diversité des secteurs d'emploi et des fonctions exercées par les ingénieur·e·s agronomes oriente le projet de formation vers un profil d'ingénieur·e généraliste, mais avec des compétences spécifiques, au regard des formations d'ingénieur·e·s d'autres secteurs professionnels :

- Maîtrise d'une large palette de connaissances pluridisciplinaires et d'outils professionnels ;
- Capacité à articuler ces connaissances et outils pour raisonner à des échelles différentes, comprendre les interactions, percevoir les contradictions... et finalement agir ;
- Capacité à diagnostiquer, concevoir, gérer et conseiller dans de multiples domaines d'activités, avec une spécialisation progressive.

Cette finalité de formation d'ingénieur·e généraliste des sciences et technologies du vivant est celle qui a prévalu dans cette formation tout au long de sa longue histoire, tout en se renouvelant en permanence, du fait des nouvelles avancées scientifiques et technologiques et des évolutions profondes des métiers et des secteurs d'activité.

Organisation du cursus Ingénieur·e en agronomie par apprentissage

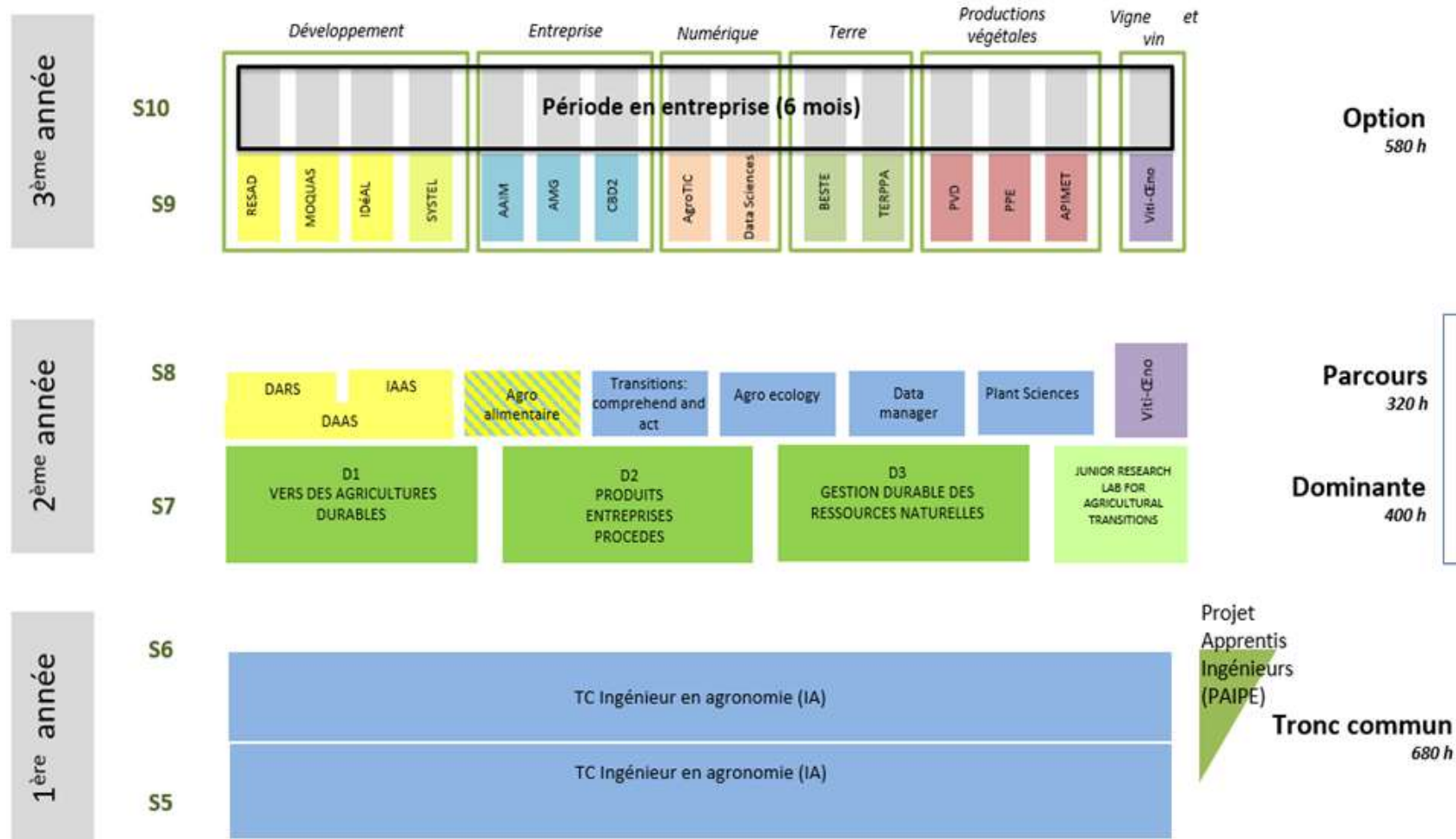
Le cursus Ingénieur·e en agronomie (IA) est l'un des deux cursus d'ingénieur·e de l'Institut Agro Montpellier avec le cursus SAADS Systèmes Agricoles & Agroalimentaires Durables au Sud. Certains enseignements du tronc commun et les dominantes (semestre 7) sont mutualisées entre les deux cursus, permettant ainsi de favoriser les ponts entre apprenant·e·s IA et SAADS.

D'une durée de 3 ans, le cursus d'ingénieur·e de l'Institut Agro Montpellier est organisé en 4 séquences pédagogiques :

- **Le tronc commun** (semestres 5 et 6) permettant de proposer un socle commun dans toutes les disciplines d'enseignement constituant le champ de connaissances des ingénieurs agronomes,
- **La dominante** (semestre 7) permettant d'approfondir le champ de connaissances d'un domaine d'intérêt de l'élève-ingénieur·e et correspondant à des enseignements apportant des acquis en vue de la troisième année du cursus. Ce semestre peut être l'occasion d'une mobilité académique à l'international,
- **Le parcours** (semestre 8) permettant de construire un profil particulier sur des thèmes étendards de l'établissement et des partenaires de recherche d'Agropolis international. Ce semestre est également l'occasion d'une mobilité académique à l'international,
- **L'option** (semestres 9 et 10) permettant une spécialisation dans un secteur professionnel et la préparation au premier emploi. La 3^{ème} année peut se réaliser dans une autre école d'agronomie.

Les modalités pédagogiques de la formation incluent des cours, TD, TP, sorties, conférences et une grande place est donnée aux travaux de groupe et aux projets, le tout en lien et en appui du développement des compétences lors des périodes en entreprise de l'apprenti·e.

Architecture du cursus Ingénieur·e en agronomie par apprentissage



Calendrier prévisionnel d'alternance

Le calendrier d'alternance s'organise autour de longues séquences permettant de positionner les enseignements académiques en parallèle des périodes en entreprise dès les 1^{re} année et 2^{ème} année (à hauteur de 26 semaines) et de façon renforcée en 3^e année (29 semaines) :

1A											
Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
[Semaines à l'Institut Agro Montpellier]											
[Semaines en Entreprise (y compris Congés Payés)]											
										Mobilité *	
2A											
Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
[Semaines à l'Institut Agro Montpellier]											
[Semaines en Entreprise (y compris Congés Payés)]											
Mobilité * (y compris académique)				Mobilité * (y compris académique)				Mobilité *			
3A											
Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
[Semaines à l'Institut Agro Montpellier]											
[Semaines en Entreprise (y compris Congés Payés)]											
Mobilité *						Mobilité *					

- Semaines à l'Institut Agro Montpellier
- Semaines en Entreprise (y compris Congés Payés)

* Période de mobilité internationale à mettre en œuvre idéalement entre la 2^e et 3^e année, possible dès la fin du semestre 6

Calendrier standard et évolutif : dès la 2^e année il est adaptable en fonction des choix de dominante, de parcours et d'option de troisième année de l'apprenti·e.

Chaque année le calendrier prévisionnel de l'apprenti·e est publié sur STUDEA (livret numérique de l'alternance).

L'emploi du temps détaillé est accessible sur la plate-forme GEMSA.

Encadrement Administratif et Pédagogique du diplôme

Vos interlocuteur·trice·s dédié·ée·s « voie apprentissage »

Assistant de gestion administrative et pédagogique pôle apprentissage Thierry GOETTEL thierry.goettel@supagro.fr	Chargée de mission Alternance et Ingénierie de formation Amandine BERGIA amandine.bergia@supagro.fr
Responsable administrative Ingénieur·e apprentissage Linda BIASCAMANO linda.biascamano@supagro.fr	Chargée de développement de l'apprentissage (CFA) Céline ALIGNAN celine.alignan@umontpellier.fr
Responsable pédagogique du diplôme d'Ingénieur en agronomie par apprentissage Bénédicte FONTEZ benedicte.fontez@supagro.fr	Responsable du pôle apprentissage Fabien PREVOT fabien.prevot@supagro.fr

Vos interlocuteur·trice·s dédié·ée·s « Scolarité »

Cheffe du Service Scolarité Gaëlle BOSIO gaelle.bosio@supagro.fr	Responsable administrative et académique du diplôme Ingénieur·e en agronomie Élisabeth KOENIG-ROCA elisabeth.koenig@supagro.fr
Gestionnaire de formation Se référer aux livrets pédagogiques de chaque semestre (site web)	

Vos interlocuteur·trice·s pédagogiques

Responsables pédagogiques d'UE, de Dominantes, de Parcours, d'Options Se référer aux livrets pédagogiques de chaque semestre (site web)

Préambule

Ce guide a pour objectif de présenter l'organisation et les rythmes d'alternance par semestres.

Il complète :

-les livrets pédagogiques de chaque année/semestre de formation (Tronc commun, dominante, parcours, option), accessibles en cliquant sur les hyperliens figurant en annexe du présent guide,
-le règlement des études de l'Institut Agro et le règlement de scolarité Ingénieur de l'Institut Agro Montpellier qui encadrent notamment les modalités d'évaluation, de passage en année supérieure, de délivrance du diplôme et plus globalement tous les aspects académiques de la formation (en ligne sur l'intranet).

L'Approche Par Compétences dans l'établissement et sa mise en œuvre sur la voie apprentissage

Le déploiement de l'APC (Approche par Compétences) est en cours sur le diplôme Ingénieur·e en agronomie et en particulier sur la voie apprentissage. Il permet d'engager un changement de paradigme en orientant l'enseignement sur l'acquisition et le développement des compétences visées par le diplôme tout au long de la formation.

Actuellement, l'établissement en est à la première étape qui est la conception d'un premier référentiel de compétences pour le diplôme. Elle s'appuie sur l'accompagnement de deux consultant·e·s spécialisé·e·s dans le déploiement de l'APC dans l'enseignement supérieur, des ateliers du groupe de travail, des séances de travaux et séminaires avec le corps enseignant.

Cette démarche engagée tout particulièrement sur la voie apprentissage prend forme déjà aujourd'hui :

- Adaptation du Tronc Commun Ingénieur·e en agronomie voie apprentissage (1^{ère} année)
- Mise en œuvre de pédagogies spécifiques à l'alternance (sur les 3 années)
- Pédagogies actives développées en lien avec les activités en entreprise (sur les 3 années)

Focus sur le Tronc Commun spécifique à la voie apprentissage :

Le tronc commun spécifique à la voie apprentissage du parcours Ingénieur·e en agronomie a été conçu pour répondre au besoin d'une pédagogie spécifique, dite de l'alternance, nécessaire à un cursus en apprentissage.

Il est corrélé avec la conception du Référentiel de Compétences du diplôme Ingénieur·e en agronomie (cf. paragraphe précédent), permettant de développer des méthodes pédagogiques dites actives, par le biais de la mise en œuvre de la démarche compétences.

La création du Tronc Commun spécifique à la voie apprentissage, mis en œuvre à la rentrée 2022, s'appuie sur des réunions régulières du comité pédagogique de tronc commun Ingénieur en agronomie, en offrant aux apprenti·e·s un parcours construit sur mesure :

Au regard des acquis d'apprentissage nécessaires en fin de tronc commun pour assurer leur progression en 2^{ème} année (où il·elle·s retrouvent le même parcours étudiant que la voie initiale)

Avec un calendrier d'alternance adapté

Tenant compte des apports de l'entreprise dans la formation des apprenti·e·s

Tenant compte des prérequis des apprenti·e·s en fonction de leur origine universitaire

Informations communes à l'ensemble du cursus

L'UE Mission en Entreprise

Responsable pédagogique

Bénédicte FONTEZ – 04 99 61 24 16 – benedicte.fontez@supagro.fr

L'UE Mission en entreprise (MEE) a pour objectif de valoriser la formation en entreprise (par l'entreprise) tout au long des 3 années du cursus.

Elle est assurée par un·e maître d'apprentissage, désigné·e au sein de la structure d'accueil.

Chaque apprenti·e est suivi par un·e tuteur·trice académique.

Les ECTS des UE de S7, S8 et S9 non suivies par les apprenti·e-s sont transférées vers l'UE Mission en entreprise.

Attendus :

- Réaliser des missions par l'apprenti·e en situation professionnelle
- Réussir son intégration
- Réaliser les activités confiées en développant ses qualités relationnelles, organisationnelles, son esprit d'initiative...
- Acquérir les compétences professionnelles, savoir-faire, savoir-être, en lien avec les missions et activités confiées à l'apprenti·e. Une évaluation des compétences acquises est effectuée chaque semestre par le·la maître d'apprentissage.
- Produire des résultats et les restituer notamment sous la forme d'un rapport, d'un mémoire voire d'une soutenance visant à rendre compte des missions
 - d'assistant·e ingénieur·e (2ème année)
 - d'ingénieur·e (3ème année)

Les UE de Langues

Les apprenti·e-s assistent aux cours de langues lors de leurs semaines de présence à l'Institut Agro.

Pour pouvoir noter l'apprenti·e et valider les 2 UE (anglais et LV2), l'équipe Langues estime qu'il faut un minimum de cours suivis et/ou évaluations pour attribuer une note.

Cela peut varier d'une·e apprenti·e à un·e autre suite à sa présence, sa mobilisation à l'oral ou à ses rendus.

Il a été décidé en concertation avec l'équipe Apprentissage que si les responsables Langues estiment ne pas avoir pu noter suite aux absences pour cause de période d'entreprise, un travail supplémentaire serait demandé. Le but de ce travail est de permettre de continuer l'apprentissage de la langue et donc de valider les UE dans de bonnes conditions et de sortir de la formation ingénieur·e avec le niveau de langues requis.

Organisation pédagogique de la 1ère année (Tronc Commun)

Le Tronc Commun spécifique apprentis propose un parcours généraliste et permettant de se préparer aux spécialisations possibles ensuite en Dominantes, Parcours (2A) puis Options (3A). Il permet à l'apprenti·e de se mettre en situation de gestion de projet et de réponse à une commande avec par exemple le Projet Apprenti·e Ingénieur·e Professionnalisant pour les Entreprises (PAIPE au semestre 6) et également grâce aux projets proposés dans de nombreuses séquences pédagogiques tout au long du parcours.

Il est composé de 9 UE séquentielles (ou Ressources), de 2 UE de langues, de 2 UE Projets et d'une UE Mission en entreprise.

Le calendrier d'alternance permet à l'apprenti·e d'être présent·e en entreprise 26 semaines au cours de ce semestre.

Sur ces 2 semestres, l'apprenti totalise 46 ECTS École (dont 4 ECTS de langues).

Organisation pédagogique du semestre 7

Pour le semestre 7, l'apprenti·e a le choix entre 4 dominantes ou la possibilité de faire une mobilité académique internationale.

Le calendrier d'alternance permet à l'apprenti·e d'être présent·e en entreprise en moyenne 9 semaines au cours de ce semestre. Lorsque l'apprenti·e suit une UE, il la suit en intégralité.

Dominante 1 – Vers des agricultures durables

Elle est composée de 5 UE séquentielles, de 2 UE de langues et d'une UE Mission en entreprise.

Les apprenti·e·s suivent l'UE2 et l'UE3

Les apprenti·e·s sont dispensé·e·s de l'UE4 et sont présent·e·s en entreprise.

Les apprenti·e·s suivent au choix l'UE1 ou l'UE5 (choix en concertation avec le·la tuteur·trice académique, le·la Maître d'apprentissage et l'apprenti·e).

En aucun cas, ce ne peut être une décision prise seule par l'apprenti·e.

Sur ce semestre, l'apprenti·e totalise 15 ECTS École (dont 2 ECTS de langues).

Dominante 2 – Produits, Entreprises, Procédés

Elle est composée de 4 UE séquentielles, de 2 UE de langues et d'une UE Mission en entreprise.

Les apprenti·e·s choisissent 2 UE séquentielles parmi les 4 (suivi obligatoire d'une UE technique - UE1 ou UE2).

Le choix doit se faire en concertation entre l'apprenti·e, le maître d'apprentissage et le·la tuteur·trice académique.

En aucun cas ce ne peut être une décision prise seule par l'apprenti·e.

Sur ce semestre, l'apprenti·e doit totaliser 10 ECTS École minimum (dont 2 ECTS de langues).

Dominante 3 – Gestion durable des ressources naturelles

Elle est composée de 4 UE séquentielles, de 2 UE de langues et d'une UE Mission en entreprise.

Les apprenti·e·s choisissent 2 UE séquentielles parmi les 4.

Le choix doit se faire en concertation entre l'apprenti·e, le maître d'apprentissage et le·la tuteur·trice académique.

En aucun cas ce ne peut être une décision prise seule par l'apprenti·e.

Sur ce semestre, l'apprenti·e doit totaliser 13 ECTS École minimum (dont 2 ECTS de langues).

Junior Research Lab for Agricultural Transitions

Elle est composée de 4 UE séquentielles, de 2 UE de langues et d'une UE Mission en entreprise.

Les apprenti·e·s suivent les UE1, UE2 et UE3

Les apprenti·e·s sont dispensé·e·s de l'UE4 et sont présent·e·s en entreprise.

Le choix doit se faire en concertation entre l'apprenti·e, le·la maître d'apprentissage et le·la tuteur·trice académique.

En aucun cas ce ne peut être une décision prise seule par l'apprenti·e.

Sur ce semestre, l'apprenti·e totalise 18 ECTS École (dont 2 ECTS de langues).

Mobilité académique internationale

Si le choix d'une mobilité académique est fait les apprenti·e·s doivent suivre des enseignements similaires à ceux de la dominante qu'ils auraient suivie s'il·elle·s étaient resté·e·s à l'Institut Agro Montpellier.

Le choix doit se faire en concertation entre l'apprenti·e, le·la maître d'apprentissage et le·la tuteur·trice académique, en lien avec les responsables pédagogiques de la dominante ciblée.

En aucun cas ce ne peut être une décision prise seule par l'apprenti·e.

Sur ce semestre, l'apprenti·e doit totaliser au minimum 16 ECTS scientifiques et 2 ECTS de langues.

Organisation pédagogique du semestre 8

Pour le semestre 8, l'apprenti·e a le choix entre un parcours (à choisir dans la liste en concertation avec le·la maître d'apprentissage et le·la tuteur·trice académique) ou la possibilité de faire une mobilité académique internationale.

3 Parcours dits courts en anglais : Agroecology ou Data Manager ou Plant Sciences, choix de 2 UE parmi 3

Ils sont composés de 3 UE séquentielles, de 2 UE de langues et d'une UE Mission en entreprise.

Par défaut, les apprenti·e·s suivent l'UE1 et l'UE3, parmi les 3 UE séquentielles. Ils·elles sont dispensé·e·s de l'UE2 et sont donc présent·e·s en entreprise pendant l'UE2.

Pour le parcours Data Manager : si le choix par défaut ne convient pas, l'apprenti·e peut choisir ses 2 UE parmi les 3 UE séquentielles, par exemple UE1-UE2 ou UE2-UE3 ou UE1-UE3 (le choix se fait en fonction des intérêts de l'apprenti et sera validé par le responsable du parcours).

Pour les autres parcours courts (Agroecology ou Plant Sciences), un choix personnalisé des 2 UE parmi les 3 est envisageable mais doit se faire en concertation entre l'apprenti·e, le·la maître d'apprentissage et le·la tuteur·trice académique. En aucun cas ce ne peut être une décision prise seule par l'apprenti·e.

Sur ce semestre, l'apprenti·e totalise 16 ECTS École (dont 2 ECTS de langues).

Parcours DAAS-DARS, choix des UE imposées

Il est composé de 4 UE séquentielles, de 2 UE de langues et d'une UE Mission en entreprise.

Les apprenti·e·s suivent l'UE1 et l'UE2 DARS.

Les apprenti·e·s sont dispensé·e·s des UE1 et UE2 DAAS (tronc commun) et sont présent·e·s en entreprise.

Sur ce semestre, l'apprenti·e totalise 16 ECTS École (dont 2 ECTS de langues).

Parcours DAAS-Agroalimentaire, choix des UE imposées

Il est composé de 5 UE séquentielles, de 2 UE de langues et d'une UE Mission en entreprise.

Les apprenti·e·s suivent les UE1, UE2 et UE3 IAAS.

Les apprenti·e·s sont dispensé·e·s de l'UE1 DAAS et de l'UE2 Module TRAD-INNOVATION et sont présent·e·s en entreprise.

Sur ce semestre, l'apprenti·e totalise 16 ECTS École (dont 2 ECTS de langues).

Parcours Viti-Oeno (VO), toutes les UE sont imposées

Il est composé de 10 UE séquentielles, de 1 UE de langue et d'une UE Mission en entreprise.

Les apprenti·es suivent impérativement toutes les UE.

Sur ce semestre, l'apprenti·e totalise 28 ECTS École (dont 1 ECTS de langues).

Mobilité académique internationale

Si le choix d'une mobilité académique est fait et validé par la Commission des mobilités, la sélection des enseignements suivis au sein d'une l'université partenaire doit se faire en concertation entre l'apprenti·e, le·la maître d'apprentissage et le·la tuteur·trice académique.

En aucun cas ce ne peut être une décision prise seule par l'apprenti·e.

Pour tout savoir sur la mobilité internationale, se référer au guide diffusé sur STUDEA.

Sur ce semestre, l'apprenti·e doit totaliser 16 ECTS École minimum (dont 2 ECTS de langues).

Organisation pédagogique de l'année de spécialisation (Option - semestre 9 et 10)

La 3ème année (semestres 9 et 10) permet une spécialisation dans un secteur professionnel et la préparation au premier emploi. Le calendrier d'alternance est adapté à chaque situation professionnelle d'apprentissage et permet à l'apprenti·e d'être présent·e en entreprise entre 4 et 7 mois au semestre 10 (et en moyenne 30 semaines au cours de la 3ème année).

Des aménagements peuvent être prévus pour les apprenti·e·s. Un entretien individuel est programmé avec chaque apprenti·e. Les responsables d'option décident des UE/ECUE suivies ou non en fonction notamment du profil de l'apprenti·e, de son entreprise et des missions confiées. Les crédits correspondants sont validés par un travail à rendre ou par les compétences acquises en entreprise.

Pour le semestre 9, l'apprenti·e a le choix entre l'une des 15 options de l'Institut Agro Montpellier ou la possibilité de suivre une spécialisation dans une autre école d'agronomie dans le cadre d'une mobilité inter-écoles.

Sur ces 2 semestres, l'apprenti·e totalise en moyenne 24 ECTS École (variable selon l'option suivie et les aménagements décidés).

ANNEXES / LIENS VERS LES LIVRETS PÉDAGOGIQUES

TRONC COMMUN (Année 1)

Dominantes – Semestre 7 – Année 2

- [Dominante 1 « Vers des agricultures durables »](#)
- [Dominante 2 « Produits, entreprises, procédés : PEPs »](#)
- [Dominante 3 « Gestion durable des ressources naturelles »](#)

Parcours court – Semestre 8 – Année 2

- [Agroalimentaire](#)
- [Agroecology](#)
- [Data manager for Environmental Projects](#)
- [Plant Sciences](#)
- Transitions : comprendre et agir (n'est pas ouvert en 2023/2024)
- [Viticulture-Cœnologie](#)

Options – Semestres 9 et 10 – Année 3

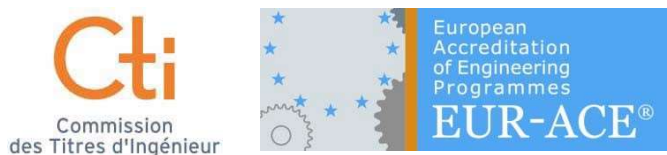
- [AAIM : Agro-alimentaire et agro-industrie de Montpellier](#)
- [AGRO-TIC : Technologies de l'information et de la communication pour l'agriculture et l'environnement](#)
- [AMG : Agro-Managers](#)
- [APIMET : Amélioration des plantes et ingénierie végétale méditerranéennes et tropicales](#)
- [BESTE : Biodiversité – eau – sol – climat – évaluation environnementale](#)
- [CBD2 : Chimie et bioprocédés pour un développement durable](#)
- [DSAA : Data sciences pour l'agronomie et l'agroalimentaire](#)
- [IDÉAL : Innover, développer et entreprendre dans l'agroalimentaire en régions méditerranéennes et tropicales](#)
- [MOQUAS : Marchés, organisations, qualité, services en appui aux agricultures du Sud](#)
- [PPE : Protection des plantes et environnement](#)
- [PVD : Production végétale durable](#)
- [RESAD : Ressources, systèmes agricoles et développement](#)
- [SYSTEL : Système d'élevage](#)
- [TERPA : Territoires, ressources : politiques publiques et acteurs](#)
- [VO : Viticulture-cœnologie](#)

"Les équipes pédagogiques et administratives vous souhaitent pleine réussite pour votre année universitaire !"

NB : ce guide n'est pas contractuel, le Service alternance et formation continue en lien avec le Service scolarité se donne le droit de le modifier en fonction des évolutions validées lors des différents conseils de l'Institut Agro Montpellier

Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Formation accréditée par la CTI



En partenariat avec :



2 Place Viala 34060 Montpellier Cedex 2
Tél. + 33 (0)4 99 61 22 00

<https://www.institut-agro-montpellier.fr/>